

Les liens entre la protection de l'enfant et les Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectifs du Millénaire pour le développement

En quoi cela concerne la protection de l'enfant

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- **Le travail de l'enfant** gaspille le potentiel humain d'une nation.
- **Les conflits armés** épuisent les ressources physiques, économiques et humaines d'une nation et entraînent les déplacements de populations.
- Des informations exactes et complètes sur **l'enregistrement des naissances** sont une condition *sine qua non* de tout plan économique de lutte contre la pauvreté et la faim.
- La pauvreté et l'exclusion contribuent aux **abandons d'enfants** et au recours excessif à des systèmes de placement d'enfants, officiels ou non, souvent en institution, ce qui a des conséquences négatives sur le développement de l'enfant
- Des systèmes juridiques qui ne prennent pas en considération l'âge de l'enfant et ne réussissent pas à encourager la réinsertion des enfants aux prises avec la justice augmentent le risque qu'ils vivent dans la pauvreté et qu'ils soient marginalisés.

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

- **Les conflits armés** entravent les efforts de scolarisation.
- **Lorsque les enfants travaillent, ils ne peuvent pas aller à l'école.**
- **La violence** empêche la mise en place d'un environnement sûr qui soit propice à l'apprentissage.
- **Le mariage d'enfant** entraîne le retrait des filles de l'école.
- **Les enfants sans soins parentaux** doivent être placés dans un environnement familial approprié pour améliorer leurs chances de bénéficier d'une éducation.

OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Les filles doivent accomplir beaucoup plus de **tâches ménagères** que les garçons, ce qui compromet leur scolarisation.
- **Le mariage d'enfants** entraîne le retrait des filles de l'école et peut limiter la possibilité qu'elles ont de participer à la vie publique de leur communauté.
- **La violence et le harcèlement à l'école** font obstacle à l'égalité des sexes à l'école. **La violence sexuelle, l'exploitation et les mauvais traitements sapent les efforts menés pour renforcer les moyens d'action des femmes et des filles.**

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

- **La violence** l'encontre des enfants peut faire augmenter la **mortalité infantile.**
- **Le mariage d'enfants** et les grossesses précoces risquent d'aggraver les **risques** de mortalité et morbidité maternelles.
- **Les enfants séparés de leur mère lorsqu'ils sont en bas âge**, surtout ceux qui vivent longtemps dans des institutions, risquent plus de mourir jeunes.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

- **Les mariages d'enfants** compromettent la santé de la mère et de l'enfant à la fois.
- **La violence sexuelle** peut aboutir à des grossesses non désirées et exposent les femmes aux risques de l'infection au VIH.
- **La mutilation génitale féminine/excision** accroît les risques de mortalité au cours de l'accouchement et de complications après l'accouchement.

OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

- Une grande partie des pires formes de **travail des enfants** sont une cause et une conséquence de l'épidémie de VIH/SIDA.
- **L'exploitation, la violence et les abus sexuels** peuvent entraîner l'infection des filles et des garçons.
- Les enfants des familles touchées par le VIH/SIDA risquent fort d'être privés des **soins et de la protection de leurs familles.**
- **Les enfants en détention** sont exposés à l'infection au VIH, compte tenu des taux élevés de transmission dans les prisons.

OMD 7 : Assurer un environnement durable

- **Les conflits armés** entraînent des déplacements de population et peuvent provoquer l'épuisement des ressources naturelles.
- **Les catastrophes naturelles** augmentent la vulnérabilité des ménages et favorisent indirectement le **travail des enfants**, ainsi que leur exploitation sexuelle ou les mariages précoces.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- **La protection de l'enfant** nécessite une coopération intersectorielle à l'échelle nationale et internationale pour créer un environnement protecteur pour les enfants.

Voir Références, page 92